

Votre argent : l'argent des vacances

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **19 (1989)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

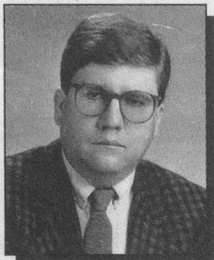
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



GEORGES BAHISSON

VOTRE ARGENT

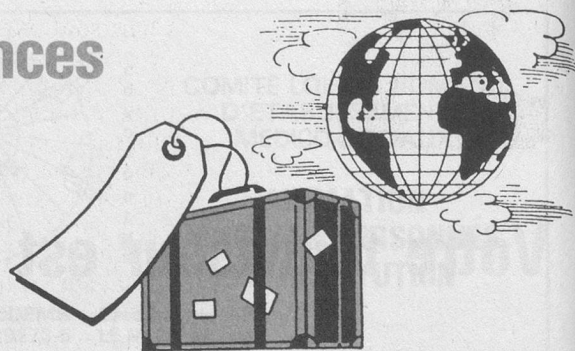
L'argent des vacances

Il y a tout juste un an j'avais passé en revue les différents modes de paiement dont nous disposons lors de nos déplacements et conseillé de recourir à des chèques de voyage, des Eurochèques, des cartes de crédit, plutôt qu'à de l'argent liquide. Aujourd'hui, je compléterai ces informations par quelques conseils pratiques qui vous permettront d'éviter toute mauvaise surprise.

Lorsque vous effectuez un paiement au moyen d'une carte, le commerçant utilise un formulaire composé de deux feuillets. L'original lui permet de recouvrer le montant de votre achat et le duplicata vous est remis. Ne jetez pas ce duplicata mais conservez-le. En outre, si le formulaire comprend également une feuille carbonée, demandez à la récupérer et déchirez la vous-même. On a en effet constaté des tentatives d'escroquerie au moyen des doubles ou des carbonés qui portent le numéro de la carte et la signature du titulaire. Ces éléments permettent aisément de fabriquer de faux reçus.



En matière d'Eurochèques, prenez soin de conserver séparément les formules de chèque et la carte de garantie. Lorsque vous voyagez en couple, une bonne précaution n'a pas été respectée, l'indemnisation en cas de vol sera réduite. Ne vous munissez pas de plus de vingt Eurochèques. Le montant maximum d'un Eurochèque garanti étant de Fr. 300.-, vingt chèques vous permettent de disposer, dans notre pays, de Fr. 6000.-. A l'étranger, le montant maximum par Eurochèque est défini pour chaque pays et, le plus souvent, voisin de la contrevaletur de Fr. 300.-. Renseignez-vous avant votre départ et auprès de votre banque sur le taux de change en vigueur. Vous éviterez ainsi la mésaventure survenue à une personne qui croyait que Pesetas 30 000.-, montant maximum d'un Eurochèque en Espagne, équi-



valaient à Fr. 300.-. Ayant utilisé dix Eurochèques, elle fut surprise, à son retour, de constater que son compte était débité de quelque Fr. 4000.- et non de Fr. 3000.- qu'elle pensait avoir dépensés. Les chèques de voyage doivent être signés à deux reprises par l'acquéreur, une première fois lors de leur achat et la seconde à l'occasion de leur utilisation, devant le commerçant ou le caissier auquel ils sont remis. De cette façon, le bénéficiaire peut aisément contrôler qu'il n'est pas en présence d'un malandrin tentant d'écouler des chèques de voyage volés. Il est donc dangereux aussi bien de vous déplacer avec des chèques de voyage sur lesquels vous n'aurez pas déposé une première signature, dès les avoir reçus, qu'avec des chèques que vous aurez tout de suite signés deux fois. En tout état de cause, veillez à conserver, séparément

des chèques, le bordereau d'achat. Ceci vous permettra, en cas de perte ou de vol, d'être rapidement indemnisé.

Les banques suisses ont constitué une centrale des cartes bancaires à laquelle doivent être communiquées, le plus rapidement possible, les disparitions de cartes Eurocard ou Eurochèque ou de formules Eurochèque. Notez le numéro d'appel de cette centrale (01) 271 22 30 ainsi que le numéro de vos cartes. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez obtenir auprès des banques la brochure «Aussi valables que de l'argent liquide, cinq prestations des banques suisses et leurs avantages». L'Union de Banques Suisses tient également à votre disposition ses «Notices de voyage» qui contiennent d'utiles renseignements sur les principaux pays.

Bonnes vacances!

G. B.

CENTRE ACOUSTIQUE RIPONNE



P.E. Duvoisin

GRATUIT:

Contrôle d'ouïe; nettoyage, contrôle de votre appareil;
renseignements et conseils

RUE DU TUNNEL 5

devant entrée NORD du PARKING RIPONNE

021/20 61 34



Ph. Estoppey

Fournisseurs agréés AI/AVS

AUDIOPROTHÉSISTES

BREVET FÉDÉRAL